

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Soignant
Métier	Infirmier
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle ADIS
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0243 Z59 EM ADOS ADIS- Handicap et vieillissement
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2250- EM Adultes

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins : Directeur des Soins, Cadre soignant-assistant du chef de Pôle, Cadre de Santé et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Cycle de travail en 38h20- repos fixe le week-end
- Amplitude horaire : 7h – 20h30
- Horaires prédéfinis 9h-17h
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service et de l'organisation du pôle et d'actions ponctuelles programmées
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service
- En fonction des besoins et à la demande de l'encadrement, l'agent sera amené à effectuer des remplacements dans le pôle et si besoin dans l'institution

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Hospitalo-Universitaire Autisme et neuroDéveloppement et inclusion sociale est un pôle de recours à vocation régionale dédié à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement associé à un trouble du développement intellectuel.

Son projet s'appuie sur 3 fondements :

- Le respect de l'autodétermination des usagers,
- La co-construction de leur projet avec leur tuteur, leurs proches et les professionnels du secteur médico-social afin d'accompagner au mieux la réussite de leur projet et leur inclusion sociale,
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec la réduction du recours à l'hospitalisation

Principes du projet destinés à répondre aux besoins des usagers porteurs d'un trouble du neuro développement associé à une déficience intellectuelle et aux recommandations de bonnes pratiques :

- Lisibilité et réactivité du dispositif favorisant l'accès aux soins à courte échéance ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants, la médecine de ville, les structures médico-sociales...)

Principes généraux d'organisation :

- Demandes de prises en charges adressées au guichet unique du pôle
- Gradation des soins : priorités aux suivis sur le plateau ambulatoire, recours aux équipes mobiles lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu'il s'avère nécessaire d'ajuster le traitement.
- Le recours aux équipes mobiles permet :
 - L'évaluation des comportements défaits en milieu écologique
 - Une alternative à l'hospitalisation pour éviter les ruptures dans le parcours de soins

Nature des soins : réhabilitation psychosociale- psychoéducation et pair-aidance familiale

- Déploiement des outils de soins de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle,
- Psychoéducation et pair-aidance : Adaptation du programme bref aux usagers pris en charge sur le pôle-
Création d'un DU de pair-aidance familiale

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers la réhabilitation psychosociale, l'aide aux aidants, les maladies rares dans le cadre de la labellisation du Centre de Recherche des Maladies Rares d'origine génétique à expression psychiatrique (Génopsy).
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux troubles du Neuro développement et à l'Autisme dans le cadre du Centre d'Excellence iMIND.

Le pôle Hospitalo-Universitaire ADIS comprend :

Un plateau ambulatoire avec :

- Une unité d'évaluation spécialisée pour les patients atteints de troubles du neurodéveloppement : consultation de génétique, de neurologie (EEG, EMG) et de neuro pédiatrie, d'algologie, préparation aux examens.
- Une unité dédiée à l'évaluation et à la prise en charge des comportements-défaits
- Une unité d'accompagnement des familles : accompagnement individualisé, groupe multifamilial, programme de psychoéducation BREF-ADIS, LEO.
- Une équipe mobile : dédiée aux patients à partir de 6 ans : Interventions sur site (famille ou structure médicosociale) pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l'accompagnement post-hospitalisation, l'accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d'une structure à une autre), l'adaptation de l'environnement du patient...

Une unité d'hospitalisation :

Unité de recours à vocation régionale spécialisée de 10 lits pour la prise en charge d'usagers à partir de 16 ans présentant un comportement défaits associé à une déficience intellectuelle, rendant impossible le maintien dans le milieu écologique du patient.

Une Maison d'Accueil Spécialisée :

La MAS Maurice BEAUJARD, qui dispose de 40 places, dédiée à la prise en charge de résidents souffrant de troubles du neuro-développement associés à une déficience intellectuelle.

Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile :

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Les Passementiers » est une structure médico-sociale. Le SESSAD propose un accompagnement vers l'autonomie, à visée inclusive, construit sur la base d'évaluations pluri-professionnelles desquelles sont issus des objectifs ciblés et des moyens repérés prenant en compte les particularités des personnes avec un TSA.

L'équipe mobile adulte s'adresse à des patients âgés à partir de 6 ans. Il s'agit d'un dispositif d'intervention qui s'adresse à l'ensemble des patients concernés sur le territoire du Rhône (patients atteints de troubles du spectre de l'autisme associés ou non à un trouble du développement intellectuel et présentant des troubles du comportement compromettant le maintien dans le lieu de vie habituel du patient).

Elle a pour objectifs de :

- **Intervenir en situation de crise en structure d'hébergement ou à domicile pour limiter le recours à l'hospitalisation** en privilégiant, autant que possible, le maintien dans le lieu de vie du patient,
- **Préparer les hospitalisations quand elles se révèlent nécessaires** afin d'en limiter la durée dans le temps et la fréquence et travailler en amont de l'hospitalisation les objectifs (bilans, séjours de rupture, examens somatiques complémentaires, gestion de crise),
- **Accompagner les transitions dans les étapes du parcours patient** : passage d'un IME vers une MAS, changement de structure médico-sociale.

Elle intervient auprès des structures médico-sociales et/ ou des familles qui en font la demande, sur la base des indications suivantes :

- Troubles du comportement dès leur apparition et compromettant le maintien dans le milieu familial ou la structure médicosociale
- Agressivité récurrente
- Gestion des frustrations, des fixations

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Au-delà des dispositions communes à tous les modes d'exercices et aux actes professionnels cités dans la réglementation, la fonction infirmière en Psychiatrie demande une adaptation permanente à chaque situation singulière. Le soignant doit élaborer en pluridisciplinarité un projet de soins individualisé, s'inscrivant dans un projet de vie.

La particularité de l'infirmier exerçant ses fonctions en Equipe mobile sur le pôle HU-ADIS est de faire preuve d'autonomie décisionnelle et organisationnelle avec l'appui du cadre de proximité et sous l'autorité fonctionnelle du médecin psychiatre. L'infirmier sera amené à collaborer étroitement avec les unités ambulatoires et d'hospitalisation, avec les structures intra et extrahospitalières intervenant dans le suivi des personnes relevant des compétences du pôle HU ADIS, ainsi qu'avec les acteurs de la filière médico-sociale, des représentants des usagers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Recueil d'informations, évaluation des situations de crise et identification des besoins du patient
- Transmission de son expertise clinique autour des troubles du neuro développement
- Participation à la formation des professionnels et des proches autour des troubles du neuro développement
- Coordination et articulation avec les différents partenaires de la structure médicosociale et/ ou de la famille
- Rédaction de comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité en interaction avec les différents professionnels

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Transfert de son domaine d'expertise aux différents professionnels des structures médicosociales pour les aider à adapter la prise en charge des résidents
- Accompagnement des familles dans la prise en charge de leur proche

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Capacités à :

- Evaluer une situation clinique
- Etablir un diagnostic infirmier
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Organiser et coordonner des interventions soignantes et éducatives
- Etablir une relation de confiance avec les patients et les partenaires des structures médico-sociales
- Travailler en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire
- Identifier des situations d'urgence et/ou de crise et y faire face par des actions appropriées
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Curiosité intellectuelle
- Capacité d'adaptation à l'environnement d'intervention et à travailler avec des
- Interlocuteurs de profession différente ou non professionnels
- Capacité d'écoute et d'empathie
- Capacité à gérer les situations de crise
- Maîtrise de l'outil informatique : Word, PowerPoint, Excel,

9.1 Diplôme requis

- Diplôme d'état d'infirmier ou Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
- Expérience souhaitée auprès de patients atteints de troubles psychiatriques, de troubles du Neurodéveloppement et / ou de trouble du développement intellectuel

9.2 Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance du principe de case management
- Connaissances et compétences cliniques sur l'autisme et les comportements défis
- Connaissance et maîtrise des différentes techniques et protocoles de soins en lien avec l'autisme
- Engagement dans un processus de formation afin de maintenir un niveau de connaissance nécessaire à son poste

9.3 Autre

Permis de conduire B exigé (déplacements sur les structures médicosociales sur l'ensemble du territoire du Rhône, ou au domicile des patients).



ARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT

Pôle Emetteur

Pôle ADIS

Modifications apportées par la nouvelle version

Mise à jour

Rédaction

A. DUCHAMP
Cadre supérieure de santé

Vérification

F. MARTIN
Cadre supérieur de santé

Validation

PH. DUCHARME
Directeur des soins